

La TVA lors d' événements

Nombre de sessions: 1

Description

Les innombrables dépliants, affiches et autres publications ne trompent pas: qu'il s'agisse de musique, de théâtre, de sport, d'expositions, de marchés, etc., les événements ont la cote. Ceux-ci sont synonymes de rentrées et de dépenses, qui peuvent avoir des implications en matière de TVA:

- Pour organiser mon événement, je reçois du sponsoring en échange de la publicité
- Un groupe de rock international m'envoie, suite à son concert, une facture sans TVA
- Outre le droit d'accès à l'événement, nous offrons d'autres services à nos visiteurs
- Des tarifs spéciaux sont prévus pour différentes catégories de personnes
- Nous organisons notre événement en collaboration avec d'autres parties avec lesquelles nous partageons les bénéfices ou les pertes
- La question du lieu (champ ouvert, centre culturel, ...) où se tiendra mon événement a-t-elle de l'importance?

Programme

Introduction générale - La TVA lors d'événements

La TVA sur les opérations sortantes:

- Organisation de l'accès à l'événement
- Quid des activités périphériques?
- Quid du fait de travailler avec des sous-traitants (pour le catering ou les vestiaires, par exemple)?
- Quid des tarifs TVA applicables?
- Puis-je déduire la TVA?
- Formalités en matière de TVA?

La TVA sur les opérations entrantes:

- Travailler dans un contexte international?
- TVA due sur les factures entrantes relatives à la location / concession du lieu?
- Quid des autres frais entrants?
- Quid du sponsoring?

A qui cette formation s'adresse-t-elle

Si vous êtes régulièrement confronté(e) à ces questions et que vous souhaitez en savoir plus à propos de la TVA et entrer en contact avec d'autres organisateurs d'événements, cette formation représente une occasion à ne pas manquer.

Nombre de sessions: 1